

# Des fûts de déchets radioactifs découverts dans la Marne

Le personnel des anciennes usines Orflam va faire l'objet d'un suivi sanitaire pour prévenir les conséquences d'une éventuelle « exposition excessive »

**Des fûts renfermant de la poudre de thorium et un remblai de déchets issus du traitement du minerai de ce métal radioactif ont été découverts par hasard sur une friche industrielle à Pargny-sur-Saulx, près de Vitry-le-**

**PENDANT** plusieurs décennies, les employés d'une usine, aujourd'hui fermée, ont travaillé à proximité de fûts et de déchets radioactifs. La découverte fortuite, au début du mois d'avril, de la contamination du site d'une friche industrielle à Pargny-sur-Saulx (Marne) a amené les autorités sanitaires à prendre une mesure exceptionnelle. Tous les anciens salariés de cette entreprise recevront un questionnaire destiné à vérifier s'ils ont pu subir « une exposition excessive à la radioactivité » au cours de leur travail et se verront proposer, si besoin est, « une surveillance post-professionnelle ».

Etablie depuis 1934 dans ce petit bourg de 2 700 habitants situé près de Vitry-le-François, l'usine Orflam a traité pendant trente-cinq ans de la monazite, minerai importé de Madagascar d'où elle tirait du thorium, un métal naturellement radioactif, utilisé dans certains aciers spéciaux et pour la confection de pierres à briquets. En 1970, Orflam a cessé cette activité et n'a plus uti-

François (Marne). Des « points chauds » où l'exposition atteint dix fois la limite réglementaire pour le public ont été repérés. Les fûts ont été expédiés dans un centre spécialisé du Commissariat à l'énergie atomique

(CEA) et le site est interdit d'accès en attendant sa décontamination. Les autorités sanitaires excluent tout danger de contamination de la population vivant à proximité. Un léger excès de cancers du poumon et de la

vessie a néanmoins été constaté dans la région et les anciens employés de la fabrique de briquets qui occupait ce site font l'objet d'une enquête visant à déterminer le niveau de la radioactivité qu'ils ont subie.

lisé de pierres importées pour fabriquer des briquets. A l'époque, les règlements concernant l'environnement étaient moins draconiens qu'aujourd'hui. Les autorisations pour l'importation et la détention de minerais radioactifs furent remplacées par une autorisation de stockage du... gaz destiné au remplissage des briquets. Les déchets issus de l'ancienne activité furent laissés en l'état.

Le site ne figurait pas parmi les 1 083 lieux de stockage de déchets radioactifs recensés dans l'inventaire national établi tous les ans par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) et les choses auraient pu rester en l'état encore très longtemps si l'entreprise n'avait été mise en liquidation en février 1997. Début avril, le liquidateur chargé de réaliser les actifs d'Orflam est intrigué par la présence de vieux fûts dans un local abandonné. Alertés, les experts de la Drire (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) détectent un ni-

veau anormal de radioactivité dans ce local et sur plusieurs « points chauds » du site, ainsi qu'une « contamination diffuse des bâtiments ».

Seize fûts de 200 litres contenant de la poudre de thorium ont été reconditionnés sur place et transférés par l'Andra, lundi 2 juin, au centre spécialisé du CEA à Cadarache (Bouches-du-Rhône). Une soixantaine d'autres fûts, apparemment non radioactifs, contenant des solvants divers, sont « en cours de caractérisation ». « L'exposition en limite des bâtiments (...) n'atteint que très ponctuellement » la limite réglementaire pour l'exposition du public, fixée en France à 1 microgray, indique-t-on à la préfecture de la Marne. En revanche, un remblai de 800 mètres de longueur, en bordure de la rivière Saulx, présente des points chauds « pouvant dépasser ponctuellement 10 micrograys par heure ».

Les mesures effectuées par l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (Opri) « excluent

que la contamination radioactive de ce site affecte la population vivant à proximité ». Le terrain – entouré par des fils barbelés et signalé par des panneaux portant le trèfle désignant la présence de radioactivité – est néanmoins « interdit d'accès aux personnes et au bétail », en attendant une décontamination. « Des vérifications sont en cours pour s'assurer que les déblais n'ont pas été employés pour la construction de maisons dans le village », ajoute Roland Masse, président de l'Opri.

#### TOUTES LES PRÉCAUTIONS

Enfin, et surtout, l'Office a décidé de « reconstituer le passé dosimétrique » des anciens employés de l'usine. En effet, l'examen des statistiques de mortalité des habitants du village a fait apparaître « un excès de cancers du poumon et de la vessie, sur les hommes de plus de quarante ans pour la période 1968-1989 », souligne Roland Masse. Cette anomalie pourrait, selon lui, être due au tabagisme, d'autant

plus que « les femmes présentent, en revanche, un déficit des mêmes cancers sur la même période ». Elle n'en justifie pas moins une enquête de santé.

Tirant, peut-être, la leçon des mises en cause du traitement de l'impact des rejets radioactifs de la Hague, les autorités officielles ont visiblement choisi, à Pargny-sur-Saulx, d'aller au devant des critiques en s'entourant de toutes les précautions possibles. Beaucoup trop au goût d'Andrée Cheneby, maire du village, qui dénonce « une affaire montée en épingle ». L'excès de cancers évoqué par l'Opri ne touche que les hommes, « alors que les femmes étaient majoritaires parmi le personnel de l'usine », souligne-t-elle. Nous avons un représentant pour des ateliers qui ne sont pas contaminés, mais sont interdits d'accès depuis le passage de la Drire. Il pourrait renoncer et s'installer à Vitry, privant le village de quinze emplois. »

Jean-Paul Dufour